

Donation maisons frère sans enfants à petite soeur

Par lais renelise, le 21/11/2018 à 13:56

bonjour. J ai mon frère qui a 68 ans vieux garçon sans enfants, moi mariéé 2 enfants. Il veut me donner ses biens à savoir 3 maisons qu'il loue et un terrain nu. quels sont les risques pour moi fiscalement et les démarches à faire. En sachant qu il me suggère de les hypothéquer par la suite pour pouvoir finir sa 4ème maison qui est sur 2 niveaux et qu il me donne aussi. Merci.

Par Visiteur, le 21/11/2018 à 15:07

Bonjour

Aucun risque fiscal si donation régulière.

Pour minimiser le coût, il peut vous donner en nue-propriété, (60% de la valeur réelle).